



# LES RISQUES MACROECONOMIQUES AU SENEGAL ET MESURES D'ATTENUATION



**JUIN 2025**

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>RESUME</b> .....   | <b>4</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>Environnement International</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>I. LES RISQUES MACROECONOMIQUES</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>I.1. Le bilan des risques de 2024</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>I.2. Les risques externes</b> .....  | <b>8</b>  |
| I.2.1 Risques liés à la hausse des cours du pétrole et du gaz .....                   | 9         |
| I.2.2 Risques liés au renchérissement des cours des produits alimentaires.....        | 12        |
| <b>I.3. Les risques internes</b> .....  | <b>12</b> |
| I.3.1 Risques liés à une baisse de la pluviométrie sur la production agricole .....   | 12        |
| I.3.2 Risques liés à une baisse de la production domestique de pétrole et du gaz..... | 14        |
| I.3.3 Risques liés à couverture des besoins en financement public .....               | 15        |
| I.3.4 Risques liés aux changements climatiques .....                                  | 16        |
| I.3.5 Les risques liés aux tensions sociales .....                                    | 18        |
| <b>II. LES MESURES D'ATTENUATIONS</b> .....   | <b>19</b> |
| II.1 Mesures d'atténuation de la flambée des prix .....                               | <b>19</b> |
| II.2 Mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole .....               | <b>19</b> |
| II.3 Mesures d'atténuation de la fluctuation des cours du baril .....                 | <b>19</b> |
| II.4 Mesures d'adaptation face aux changements climatiques.....                       | <b>20</b> |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ARC** : African Risk capacity

**CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**DGPPE** : Direction générale de la planification et des politiques économiques

**DPEE** : Direction de la prévision et des études économiques

**FCFA** : Franc de la Communauté financière en Afrique

**FMI** : Fonds monétaire international

**FSIPP** : Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers

**INPC** : indice national des prix à la consommation

**KWh** : Kilo watts heures

**LFI** : Loi de finances initiale

**LFR** : Loi de finances rectificative

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**OPEP** : Organisation des pays exportateurs de pétrole

**SAR** : Société africaine de raffinage

**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée

**UEMOA** : Union économique et monétaire Ouest africaine

**WTI** : West Texas intermediate

## RESUME

L'année 2025 marque le début de la mise en œuvre du nouveau référentiel Sénégal 20250. Le Projet de Document de Programmation budgétaire et économique Plurielle (DPBEP) au titre de la période 2026-2028 est élaboré sur la base d'hypothèses sur l'environnement international (cours mondiaux des produits de base) et sur l'environnement interne. Il décline les orientations générales pour les trois (03) prochaines années.

Toutefois, le Sénégal est soumis à différents risques susceptibles d'affecter les prévisions économiques à court et moyen terme. Ces risques qui peuvent être internes ou externes sont classifiés par degré d'occurrence.

Le présent document a pour objet d'évaluer l'impact de l'occurrence de certains risques externes (flambée des prix de pétrole et des produits alimentaires) ainsi que des risques internes (pluviométrie, changement climatique, etc.).

**Au plan international**, les fluctuations des cours du pétrole ainsi que **la persistance de l'inflation et le maintien ou la poursuite du durcissement des conditions de financement** des économies des pays en développement constituent un risque majeur pour notre économie. Globalement, la classification des risques externes, selon la probabilité d'occurrence, est la suivante : **(i)** le renchérissement des cours du pétrole et de gaz et **(ii)** la hausse vertigineuse des cours des autres produits de base.

**Au niveau interne**, la classification en fonction de leur probabilité d'occurrence peut être retenue. Ainsi, les risques suivants ont été examinés : **(i)** une baisse de la production de pétrole et de gaz initialement prévue ; **(ii)** une baisse de la pluviométrie ; **(iii)** la couverture des besoins de financement public et ; **(iv)** le changement climatique et (v) les tensions sociales.

## INTRODUCTION

En 2025, il était prévu que l'économie nationale devrait bénéficier d'une conjoncture internationale plus favorable caractérisée par la détente des cours des produits de base. Toutefois, avec le changement de régime politique aux USA et la résurgence des tensions au Moyen Orient, l'environnement international présente des signes d'incertitudes. Le FMI a d'ailleurs révisé à la baisse les projections de croissance mondiale à 2,8% contre une projection initiale de 3,3%.

Au niveau interne, l'activité économique devrait bénéficier au titre de l'année 2025, de l'exploitation en pleine année des hydrocarbures. Le taux de croissance du PIB réel en 2025 est projeté à 8% contre une prévision de 6,7% en 2024. A moyen terme, l'activité économique devrait être soutenue par le PIB hors hydrocarbures qui devrait progresser de 6,3% sur la période 2026-2028, à la faveur de la mise en œuvre de la SND dans un contexte de poursuite de l'assainissement des finances publiques, après la publication du Rapport de la cour des Comptes en février 2025. Le PIB réel quant à lui devrait progresser de 5,5%. Le déficit public devrait se situer à 3% du PIB à partir de 2026 et le déficit extérieur courant devrait être ramené à 8,3% du PIB contre 12,5% du PIB en 2024.

Dans le cadre de la gestion économique, le gouvernement prend les dispositions pour une bonne anticipation de la dynamique des différents agrégats macroéconomiques, notamment, l'évolution de la croissance, le rythme de mobilisation des recettes qui en découlent, une planification des dépenses publiques et une bonne stratégie d'endettement. A cet égard, il s'avère nécessaire de bien appréhender les chocs possibles afin de mesurer les risques macroéconomiques qui en découlent. Cet exercice est important et présente l'avantage d'aider les autorités à gérer les fluctuations imprévues dans l'évolution des agrégats de l'économie qui entraînent des dérèglements en matière de politique économique.

Dans la première partie, un aperçu de la dynamique de l'économie mondiale est fourni afin d'avoir une vision globale de l'environnement économique international dans lequel le Sénégal devrait évoluer. Ensuite, l'analyse aussi bien qualitative que quantitative des impacts des différents risques auxquels notre économie pourrait être soumise sera faite. Enfin, quelques mesures de mitigation à travers les dispositifs institutionnels et organisationnels mis en place à cet effet seront proposées.



## Environnement International

**Les perspectives de l'économie mondiale en 2025** ont été révisées à la baisse, dans un contexte marqué par l'accentuation rapide des tensions commerciales et l'incertitude qui entoure les politiques publiques. Globalement, l'activité économique mondiale devrait ralentir à 2,8% en 2025 après 3,3% en 2024.

**Concernant le commerce international**, il a affiché une certaine fébrilité liée, en partie à l'effet des nouvelles barrières tarifaires. En effet, selon les prévisions du FMI du mois d'avril 2025, la croissance du commerce mondiale devrait enregistrer un retrait plus important que la production. Elle est attendue à 1,7% en 2025 après 3,8% en 2024, soit un net repli par rapport aux années précédentes, perceptible aussi bien dans les pays avancés que ceux émergents et en développement.

S'agissant de **l'inflation mondiale**, elle devrait poursuivre son ralentissement mais avec un rythme plus lent que ce qui a été prévu en janvier 2025, compte tenu de l'impact des surtaxes, pour atteindre 4,3% en 2025 et 3,6% en 2026, avec des révisions à la hausse pour les Etats-Unis et d'autres économies avancées.

Pour ce qui est du **cours du pétrole**, il s'est établi en 2024, en moyenne, à 79,2 dollars le baril, soit un repli de 1,9% par rapport à 2023 ; il devrait également décliner en 2025 avec un niveau attendu à 66,9\$ dollars, soit une contraction de 15,5% par rapport à 2024, liée à une anticipation d'abondance de l'offre, en provenance notamment des USA conformément aux engagements du Président américain.

Le Projet de Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (2026-2028) est élaboré sur la base des hypothèses ci-dessus énumérées sur l'environnement international (cours mondiaux des produits de base) et sur l'environnement interne.

Aussi, est-il judicieux de prévoir des chocs exogènes externes et internes et de prendre des mesures de mitigation après avoir quantifié l'impact desdits chocs.

## I. LES RISQUES MACROECONOMIQUES

### I.1. Le bilan des risques de 2024

Un bilan des risques anticipés lors de l'édition de juin 2024 montre que **les incertitudes liées aux échéances électorales** et le phénomène du **changement climatique** marqué par les inondations dans le nord et nord-est du Sénégal ont été les deux principaux facteurs, mentionnés lors de l'élaboration de la précédente édition, qui se sont réalisés. En effet, le report de l'élections présidentielle a installé un climat d'incertitudes qui s'est traduit par une dégradation de la confiance des chefs d'entreprises et une conjoncture intérieure morose. Ainsi, l'activité économique sur les neuf (09) premiers mois de 2024 est ressorti en hausse de 2,8% contre une progression 3,3% à la même période de 2023, soit un ralentissement de 0,5 point. Par ailleurs, les inondations dans les zones nord et nord-est du Sénégal intervenues vers la fin de l'hivernage, ont fortement affecté les populations de ces localités. Ces inondations ont eu comme corollaire un déplacement massif de populations, des dégâts matériels, des pertes en superficies emblavées et dans le cheptel. Globalement, les pertes sont estimées à 38 milliards dans le secteur agricole, 856 millions dans le secteur de l'élevage et 1,2 milliard dans les infrastructures.

### I.2. Les risques externes

Les nombreuses crises au niveau mondial ont affecté la trajectoire de croissance des grandes puissances économiques, notamment, la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la zone Euro. En outre, les tensions géopolitiques à l'échelle sous régionale et internationale restent un défi majeur pour le Sénégal. Parallèlement, la persistance de la crise au Moyen Orient, notamment, la guerre entre l'Iran et Israël et exacerbée par les incertitudes liées à la chute du régime syrien en décembre 2024 devraient continuer d'affecter la dynamique de l'économie mondiale. Par ailleurs, les chocs d'offre dans les grands pays de production agricole peuvent également impacter les cours mondiaux des produits de base.

Ces événements pourraient conduire à la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires.

## **1.2.1 Risques liés à la hausse des cours du pétrole et du gaz<sup>1</sup>**

Le risque d'intensification des tensions géopolitiques dans le monde, notamment, l'extension éventuelle du conflit entre Israël et le Hamas à l'Iran, un enlisement de la crise au moyen orient, conjugués à la prolongation de la guerre entre la Russie et l'Ukraine constituent des risques majeurs pouvant inverser la tendance baissière des cours du baril et donner lieu à une flambée des prix.

Au plan interne, le secteur de l'énergie est très dépendant des importations de produits pétroliers qui représentent environ 30% des importations totales, soit 12% du PIB. En outre, Le parc de production est essentiellement thermique avec 70,0% de puissance installée.

Face à cette situation, la réalisation de chocs sur les cours internationaux des produits énergétiques, affecte significativement le secteur de l'énergie, en particulier, et l'économie sénégalaise en général. Pour atténuer ces effets, le Gouvernement procède à un plafonnement des prix pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et maîtriser les coûts de production des entreprises à travers une politique de subvention. Ainsi, au cours des deux dernières années, les subventions à l'énergie sont ressorties respectivement à 750 Mds (% du PIB en 2022) et 824,9 Mds (% du PIB en 2023).

Toutefois, avec l'adhésion du Sénégal au club des pays producteurs de pétrole, un relèvement du cours du baril favoriserait le renforcement des exportations d'hydrocarbures qui donnerait lieu à un supplément de revenus budgétaires susceptibles d'atténuer dans une certaine mesure le fardeau de la subvention.

Durant la période 2020 à 2023, les cours du baril sont passés de 42,3 dollars en 2020 à 82,6 dollars en 2023, soit presque le double. Une lecture rétrospective montre une sensibilité entre l'activité de raffinage de pétrole et les cours du baril sur le marché international (voir graphique ci-dessous).

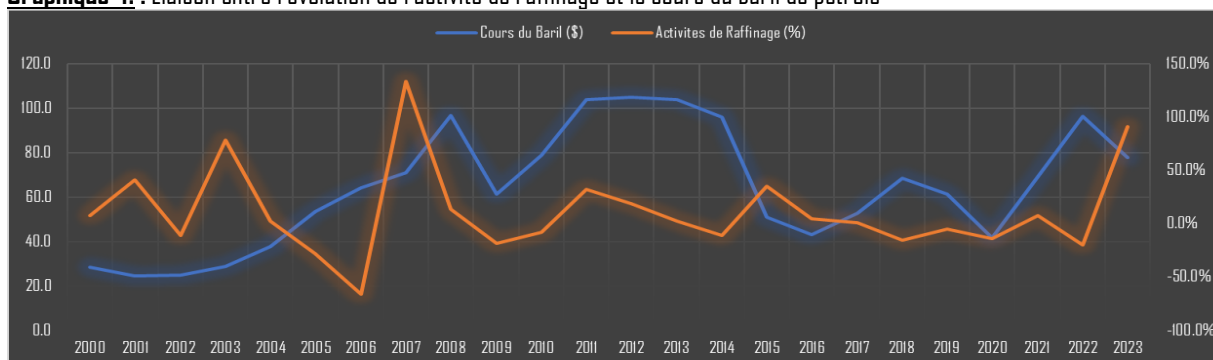
En effet, une hausse du cours entraîne des difficultés dans l'activité de raffinage tandis qu'une baisse se traduit par une amélioration de l'activité.

A titre illustratif, en 2022, le cours du baril a atteint 96,4 dollars, soit une hausse de 39,2% par rapport à 2021. Cette situation a poussé la Société Africaine de Raffinage (SAR) à arrêter l'activité de raffinage durant cinq mois (décembre 2022 au mois d'avril 2023). Ce qui s'est traduit par une baisse de l'activité de raffinage de 20,1% en 2022. Par contre, en 2023, à la faveur de la baisse des cours du pétrole, notamment le Brent de 17,2%, la croissance de l'activité de raffinage est ressortie en hausse de 91%.

---

<sup>1</sup> Choc en 2025 et sur la période 2026-2029, les hypothèses de la situation de référence sont maintenues. Les prix à la pompe restent inchangés

**Graphique 4.** : Liaison entre l'évolution de l'activité de raffinage et le cours du baril de pétrole



**Source :** DGPPE/DPEE, juin 2025

En se basant sur l'évolution des cours du baril de pétrole depuis 2000 ainsi que les crises survenues durant ces deux décennies, il faut retenir que le degré d'occurrence d'une hausse au-delà de la barre des 80,0 dollars est en moyenne de 30,0%. Au regard des mécanismes d'atténuation de l'État du Sénégal à travers le fonds de sécurisations des importations des produits pétroliers (FSIPP) et du prélèvement de soutien à l'énergie, le degré de criticité est très faible. Par ailleurs, l'horizon temporel est étendu sur 2 années au regard de l'analyse effectuée ci-dessus.

La simulation est faite pour évaluer les conséquences d'une fluctuation des cours du pétrole sur le secteur productif. Le prix de référence pour 2025 est de 72,8 dollars (WTI) conformément aux hypothèses issus de du WEO d'octobre 2024. Deux scénarii portant des cours de baril à 100 dollars et à 50 dollars sont simulés avec un choc ponctuel sur l'année 2025.

**Tableau 1:** Impact d'un cours de baril à 100 \$ sur le secteur productif

| Agrégats                      | Scénario | Court terme |       | Moyen terme |       |      |
|-------------------------------|----------|-------------|-------|-------------|-------|------|
|                               |          | 2025        | 2026  | 2027        | 2028  | 2029 |
| Évolution du cours à 100,0 \$ | Ref.     | 8,0%        | 5,1%  | 5,5%        | 5,9%  | 6,0% |
|                               | Choc     | 4,3%        | 3,1%  | 4,0%        | 5,7%  | 6,0% |
|                               | Ecart.   | -3,7%       | -2,0% | -1,5%       | -0,2% | 0,0% |

**Source :** DPEE/DGPPE, juin 2025

Au niveau **du secteur productif**, il faut noter que le mécanisme de stabilisation des prix à la pompe par l'État à travers le FSIPP entraîne une faible diffusion d'une fluctuation des cours dans l'économie réelle. Le sous-secteur qui demeure le plus sensible à une fluctuation des cours est l'activité de raffinage. En effet, si les cours défavorables sont associés à un certain niveau de taux de change, la Société africaine de raffinage (**SAR**) suspend les importations de pétrole brut pour le raffinage et s'oriente vers l'importation de produits pétroliers finis à des fins de commercialisation qui renforcent, par conséquent, le sous-secteur du commerce. Ainsi, un choc significatif avec un cours du baril du pétrole à

100,0 \$ en 2025 a un effet négatif sur l'activité de raffinage en 2025. En revanche, ce niveau de cours de baril devrait relever, toutes choses égales par ailleurs, les exportations de produits pétroliers bruts et atténuer la balance commerciale.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où il n'y a pas d'ajustement de prix à la consommation, les subventions de l'Etat pourraient entraîner une éviction des investissements publics.

Le baril à 100 dollars US donne lieu à une forte baisse de l'activité économique en 2025 de l'ordre de 3,7%. Ce choc s'estomperait au bout de trois années.

En outre, une simulation avec un cours du baril du pétrole à 50 dollars se traduit par une bonification de l'activité de raffinage en 2025 par rapport au scénario de référence de 3,1% en 2025. Les effets de ce choc s'estompent au bout de deux années quasiment.

**Tableau 2:** Impact d'un cours de baril à 50 \$ sur le secteur productif

|                                    | Agréats     | Scénario | Court terme |      | Moyen terme |      |      |
|------------------------------------|-------------|----------|-------------|------|-------------|------|------|
|                                    |             |          | 2025        | 2026 | 2027        | 2028 | 2029 |
| Évolution<br>du cours à<br>50,0 \$ | Croiss. PIB | Ref.     | 8,0%        | 5,1% | 5,5%        | 5,9% | 6,0% |
|                                    |             | Choc     | 13,1%       | 7,7% | 5,5%        | 5,9% | 6,0% |
|                                    |             | Ecart.   | +3,1%       | 2,7% | 0,5%        | 0,0% | 0,0% |

**Source :** DPPE/DGPPE, juin 2025

**Au niveau des finances publiques**, au titre des recettes escomptées de l'activité commerciale intérieure sur le pétrole, la Loi de finance initiale de 2025 prévoit des recettes budgétaires à hauteur de 716,5 milliards de FCFA avec des hypothèses de taux de change dollar FCFA de 610. Toutefois, en cas d'hypothèses d'un cours du baril élevé à 100 dollars et d'un taux de change à hauteur de 589,8 (observation tendancielle), les recettes budgétaires pourraient enregistrer un gain de 119,8 milliards lié au fait que l'essentiel des recettes, notamment la TVA, sont ad valorem ; Cependant le relèvement du cours du baril entrainerait par ailleurs, des pertes commerciales à hauteur de 385 milliards sous l'hypothèse de non-application de la vérité des prix.

S'agissant des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, il était programmé un montant de 72,5 milliards sur la en 2025. Pour un baril à 100 dollars, les recettes budgétaires sont attendues à 129,3 milliards, soit une hausse de 78%.

L'effet combiné de ce scénario impacte négativement le déficit budgétaire à hauteur de 136,3 milliards, soit 0,61 % du PIB.

En revanche pour un cours à 50 dollars, les recettes budgétaires issues de l'exploitation des hydrocarbures devraient s'établir à 63 milliards, soit une baisse de 13,1%. Par ailleurs, cette situation devrait se traduire par des économies en matière de subventions de produits énergétiques.

## **I.2.2 Risques liés au renchérissement des cours des produits alimentaires**

. Les produits alimentaires représentent près de la moitié (49,6%) du poids du panier moyen de consommation au Sénégal. De ce point de vue, à l'instar des produits énergétiques, l'avènement de chocs au niveau international conduit inéluctablement au renchérissement des produits locaux. Les deux dernières années, les intempéries survenues dans le monde (sites de production agricoles) conjuguées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial ont conduit au renchérissement des cours internationaux et, par ricochet, à une forte hausse des prix des produits alimentaires domestiques (15,1% en 2022 à 7,0% à 2023). Cette situation affecterait, ainsi, vigoureusement le pouvoir d'achat des ménages sénégalais.

### **I.3. Les risques internes**

Au plan interne, les principaux risques auxquels l'économie pourrait faire face sont :

- ✚ une baisse de la pluviométrie ;
- ✚ une baisse de la production domestique de pétrole et de gaz ;
- ✚ un risque liée a la couverture des besoins de financement public ;
- ✚ les conséquences du changement climatique (inondations, érosion côtière, etc.) ;
- ✚ Les tensions sociales (revendications syndicales, manifestations politiques, etc.).

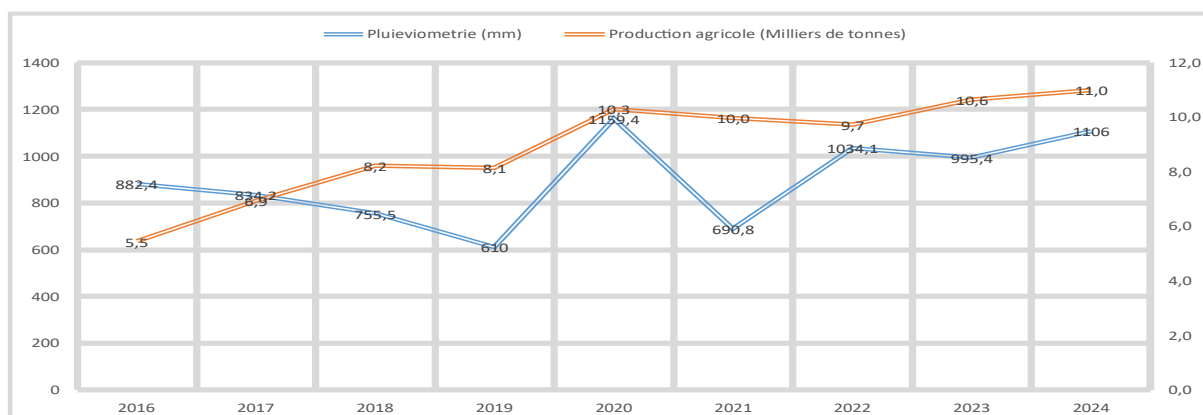
#### **I.3.1 Risques liés à une baisse de la pluviométrie sur la production agricole**

Le sous-secteur agricole a bénéficié de la mise à la disposition par l'État d'intrants de qualité parallèlement au relèvement du budget alloué à la campagne agricole 2024/2025 qui est passé à 120 milliards contre 100 milliards lors de la précédente campagne. Sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) réalisé en 2023, on dénombre 908 620 ménages agricoles soit, 46,5% des ménages du Sénégal.

Le sous-secteur agricole reste totalement tributaire de la bonne tenue de la pluviométrie comme en atteste le graphique ci-dessous qui met en exergue l'évolution de la production agricole relativement

au niveau de la pluviométrie. Il ressort de ce dernier une forte corrélation entre le niveau de production agricole et le degré des précipitations.

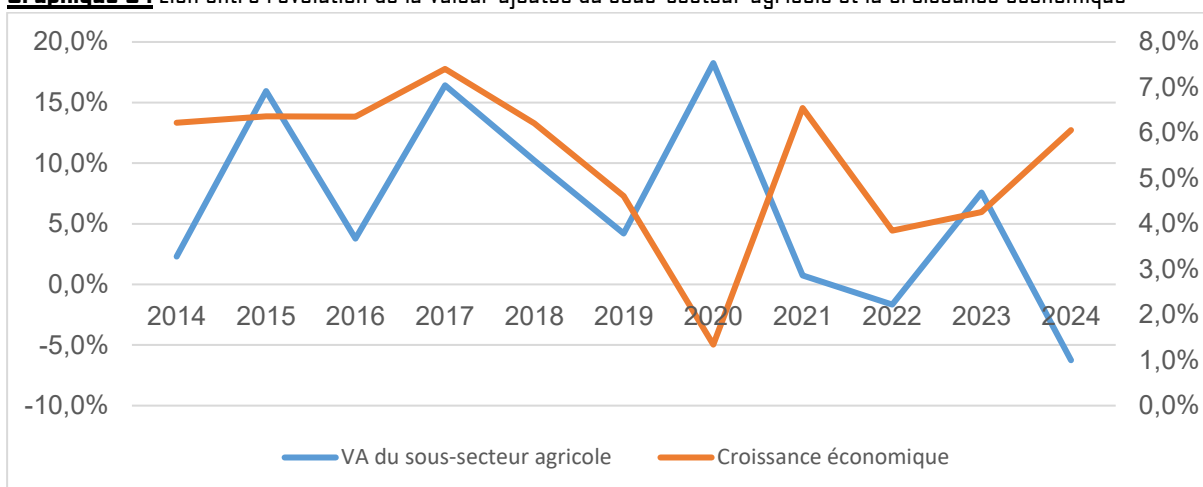
**Graphique 2. :** Évolution pluviométrie relativement à la production agricole



**Source :** DGPPE/DPEE, juin 2025

L'analyse historique montre que les périodes de contreperformance dans le sous-secteur agricole se sont toujours traduites par un ralentissement de la croissance économique (voir le Graphique ci-dessous) et ce, depuis les années 1981.

**Graphique 3 :** Lien entre l'évolution de la valeur ajoutée du sous-secteur agricole et la croissance économique



**Source :** DGPPE/DPEE, juin 2025

Il faut noter que la probabilité d'occurrence est relativement faible (+14,0%). En effet, sur la base des précipitations<sup>2</sup> depuis 1960, l'économie nationale n'a subi qu'à quatre reprises des baisses qui avoisinent 40,0%<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> La moyenne pluviométrique sur la période 1960-2015 est de 659 mm avec un écart-type de 107,1. Nous avons calculé le nombre de creux en dehors de la bande moyenne - écart-type.

<sup>3</sup> Cependant, la répartition dans le temps du volume de précipitations a un impact non négligeable sur la production agricole. L'exercice d'évaluation de la variabilité de la pluviométrie n'a pas été fait dans ce rapport.

De 1981 à nos jours, les baisses maximales de la valeur ajoutée de la production agricole ont été enregistrées en 1983 (-31,7%), 2002 (-38,6%) et en 2011 (-34,5%). Nous postulons l'hypothèse d'une baisse ponctuelle de 40,0% (en 2025) de la valeur ajoutée du secteur agricole pour pouvoir décrire l'amplitude de l'oscillation maximale des différents agrégats macroéconomiques. Nos variables d'intérêts sont la croissance du produit intérieur brut, le niveau général des prix. Également, nous verront comment les agrégats des finances publiques vont réagir, notamment les recettes budgétaires et le déficit budgétaire.

Il ressort du tableau ci-dessous qu'une baisse de la production agricole impacte négativement la croissance économique à court terme (une année). Avec une baisse de 40% de la pluviométrie, sous l'hypothèse d'une bonne répartition dans le temps du volume de précipitations, conduit à une perte estimée à **4,2** points de croissance du PIB en 2025. Toutefois, l'effet de ce choc est ponctuel et il devrait donner lieu à une redynamisation dès l'année suivante.

Les prix aux producteurs, pour leur part, vont augmenter du fait de la baisse de la production agricole.

Malgré la hausse des prix aux producteurs, le niveau général des prix de l'économie augmente faiblement, soit de l'ordre de 0,5 point sur la période sous revue. Par ailleurs, cette baisse de la production agricole impacte négativement les sous-secteurs de l'élevage, des produits agroalimentaires, notamment, les corps gras alimentaires qui utilisent beaucoup de produits arachidières dans leurs activités et le travail de grain et la fabrication de produits à base céréales. Par ailleurs, le commerce de même que le transport seront impactés dans une moindre mesure.

**Tableau 3:** Impact d'une baisse de la production agricole sur certains agrégats macroéconomiques

| Baisse production agricole (40,0%) | Agrégats     | Scénario     | Court terme |             | Moyen terme |             |      |
|------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|
|                                    |              |              | 2025        | 2026        | 2027        | 2028        | 2029 |
|                                    |              |              | Croiss. PIB | Ref.        | 8,0%        | 5,1%        | 5,5% |
| Choc                               | 3,8%         | 4,9%         |             | 5,5%        | 5,9%        | 6,0%        |      |
| <b>Ecart</b>                       | <b>-4,2%</b> | <b>-0,2%</b> |             | <b>0,0%</b> | <b>0,0%</b> | <b>0,0%</b> |      |

**Source :** DGPPE/DPEE, juin 2025

### 1.3.2 Risques liés à une baisse de la production domestique de pétrole et du gaz

L'exploitation de pétrole et de gaz initialement prévu en 2021 a été reportée en 2022, ensuite en 2023 et finalement en 2024. Ces différents reports ont conduit à des révisions perpétuelles du cadre macroéconomique et des changements majeurs dans la politique de dépenses de l'État. A ce titre, une évaluation des risques d'une baisse de la production de 2025 initialement déterminée en 2024 demeure un enjeu pour juguler les effets néfastes sur les prévisions de croissance et de déficit budgétaire.

Nous faisons l'hypothèse forte d'une baisse de 50% du volume de production de pétrole et de gaz. Un tel scénario devrait se ressentir principalement au niveau de l'activité extractive où est classifiée l'activité d'exploitation de pétrole et de gaz.

**Au niveau du secteur productif**, une baisse de la production de pétrole et de gaz devrait impacter l'économie à travers les activités extractives. Une baisse de 50,0% de la production de pétrole et de gaz en 2025 devrait se traduire par une croissance de 5,3% en 2025 contre une prévision initiale de 8,8%, soit une perte de 3,5 points de pourcentage.

En revanche, en 2026 une reprise plus que prévue de 3,6 points de pourcentage devrait être observée, toutefois, l'effet de la baisse de 50% de la production de pétrole et de gaz s'estompe au-delà de 2027.

**Tableau 4:** Impact d'une baisse de 50% de la production de pétrole et de gaz sur l'économie nationale

|  | Agréats                       | Scénario | Court terme |       | Moyen terme |      |      |
|--|-------------------------------|----------|-------------|-------|-------------|------|------|
|  |                               |          | 2025        | 2026  | 2027        | 2028 | 2029 |
| Baisse de 50% de la production pétrole | Crois. PIB                    | Ref.     | 8,0%        | 5,1%  | 5,5%        | 5,9% | 6,0% |
|  |                               | Choc     | 4,5%        | 8,9%  | 5,5%        | 5,9% | 6,0% |
|  |                               | Écart.   | -3.5%       | +3.6% | 0.0%        | 0.0% | 0.0% |
|  | Pétrole en millions de barils | Ref.     | 36          | 35    | 31          | 29   | 25   |
|  |                               | Choc     | 18          | 35    | 31          | 29   | 25   |
|  |                               | Écart.   | -18         | 0     | 0           | 0    | 0    |

**Source :** DPEE/DGPPE, juin 2025

Au niveau des finances publiques, cette situation se traduirait par une baisse de moitié des recouvrements de recettes liées à cette activité. Ainsi, les recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures passeraient de 72,5 milliards à 36,3 milliards FCFA. Cette baisse aurait un impact négligeable sur le déficit public (0,2% du PIB).

### 1.3.3 Risques liés à couverture des besoins en financement public

Depuis la publication du rapport de la cour des comptes sur la dette publique, les statistiques des finances publiques ont été réactualisée donnant lieu à des niveau de déficit élevé au cours des dernières années. Cette situation a conduit à la dégradation de la notation de la dette souveraine du pays et à la suspension du programme avec le FMI. En conséquence, il devient quasi impossible de mobiliser des capitaux au niveau du marché financier international ainsi que les appuis budgétaires.

Face à cette situation, la couverture des besoins de financement public devient un risque majeur. Ce risque est d'autant plus important en 2025 que le gouvernement s'est engagé à apurer l'ensemble des arriérés et impayés. D'ailleurs, même avec l'hypothèse de mobilisation de tous les financements prévus en 2025, il subsiste un gap de financement de l'ordre de 156 milliards FCFA. Cette situation aurait pour conséquence l'accumulation de nouveaux arriérés préjudiciable au secteur privé national.

Un risque persiste également sur la mobilisation des prêts commerciaux prévus en 2025 mais surtout ceux programmés 2026-2028 évalués en moyenne à 1 104, 8 milliards de FCFA tandis que par le passé, le niveau de mobilisation de ce type de financement n'a jamais atteint la barre des 800 milliards Fcfa.

La révélation du rapport de la Cour des Comptes, notamment en ce qui concerne, la dette cachée compromet sérieusement la crédibilité financière du Sénégal et accroît le risque de financement à court et moyen terme. En effet, cette situation fragilise la confiance des bailleurs de fonds, des investisseurs et des marchés financiers, ce qui pourrait entraîner une raréfaction des sources de financement extérieur, une hausse des primes de risque et donc des conditions de financement difficiles.

Pour l'économie, cela se traduirait par un coût plus élevé des emprunts, une pression accrue sur les réserves de change et un rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires. Sur le plan des finances publiques, la nécessité de réintégrer ces passifs dans les comptes publics pourrait aggraver le déficit budgétaire, remettre en cause les engagements du Sénégal dans le cadre des programmes avec ses partenaires (comme le FMI) et compromettre la soutenabilité de la dette. À terme, cela risque de retarder la mise en œuvre des projets stratégiques, de freiner la dynamique de croissance et de compromettre les objectifs de développement du pays.

### **1.3.4 Risques liés aux changements climatiques**

Le phénomène du changement climatique est devenu un challenge pour toutes les économies du monde, notamment, pour les pays à faible revenu. En effet, la hausse du niveau de la température, du niveau de la mer et la récurrence des inondations ne sont devenues plus des risques, mais des certitudes. Les risques de catastrophes naturelles et leur degré d'occurrence sont devenus aussi de plus en plus élevés. Ces changements climatiques auront des conséquences néfastes, à long terme, sur les économies du monde, le capital humain, la productivité, la balance des paiements, les investissements ainsi que la stabilité financière. La hausse des températures, causée sans nul doute par la prolifération des gaz à effet de serre du fait de l'œuvre humaine, a des impacts négatifs sur l'activité économique (agriculture, pêche, élevage, tourisme, etc.).

La position du Sénégal lui procure beaucoup d'avantages géostratégiques. Toutefois, elle expose le pays à des risques majeurs. En effet, le pays dispose de 700 kilomètres de côtes et fait face à des défis liés à la hausse du niveau de la mer et à l'avancée de la langue salée. Le niveau de la mer a

augmenté de 0,2 mètre entre 1901 et 2018, et cette progression a tendance à s'accroître. L'érosion côtière a touché près de 65% des côtes sénégalaises et s'est traduite par des déplacements de populations (Worldbank, 2022). Plusieurs sites balnéaires ont été également affectés et le secteur touristique a connu des contraintes majeures liées, notamment, à la détérioration des sites (MTTA, 2022). Par ailleurs, le Sénégal est un pays sahélien avec 8,1 millions d'hectares de forêt (FAO, évaluation des ressources forestières mondiales 2020). Toutefois, le pays fait face au phénomène de la déforestation très avancée et près de 34,0% des terres cultivables sont menacées par le phénomène de dégradation liée, notamment, à la salinisation, à l'érosion côtière et au lessivage des sols.

Des simulations ont été faites sur l'impact des catastrophes naturelles sur l'économie sénégalaise. Le modèle Dette investissement et croissance développé par les auteurs (Buffie, 2012) (DIG), et adapté par les auteurs (Marto, et al, 2017) aux petites économies en proie à des catastrophes naturelles (DIGNAD), a été utilisé.

Les résultats ont montré la nécessité de mettre en œuvre une politique d'infrastructures adaptées aux changements climatiques qui présente des avantages comparativement à la politique actuelle des autorités sénégalaises qui met l'accent sur des infrastructures standards. En effet, même si les coûts des investissements sur les infrastructures adaptées aux changements climatiques sont très coûteux, les résultats ont montré qu'à l'issue d'une catastrophe naturelle, les pertes de croissance sont beaucoup plus importantes dans le cas des infrastructures standards que des infrastructures adaptées aux changements climatiques. Ces pertes sont estimées à plus de 6,0% du PIB pour les premières et de 2,0% du PIB pour les secondes. Ensuite, le délai de retour à l'état stationnaire de l'économie est plus court dans le cas d'infrastructures adaptées au changement climatique (2 années) que les infrastructures standards (5 années). Enfin, ces pertes pourraient davantage s'amenuiser dans le cas où les autorités mettraient en œuvre des réformes pour améliorer la productivité des investissements.

**Encadré :** Rappels de la situation des inondations dans la zone nord du Sénégal

A la forte augmentation du niveau des trois affluents du fleuve Sénégal (Falémé, Bafing et Bakoye), des crues sans précédent ont affecté les régions nord et nord-est du pays. Dans la même veine, le débordement du fleuve Gambie a également touché les régions qui sont de part et d'autre de ce cours d'eau. Ces crues ont entraîné des déplacements de populations, des pertes de périmètres agricoles et de cheptels, des dommages en termes de dégradations d'infrastructures (pistes de production, écoles, structures de santé, réceptifs hôteliers, etc.) et vont créer un risque majeur sur la santé et l'éducation des populations. A cet effet, dès les premières alertes de cette catastrophe, les autorités sénégalaises ont dégagé une enveloppe de huit milliards de FCFA et ont mobilisé l'armée nationale afin de venir en aide aux populations sinistrées.

Les estimations provisoires ressortent des manques à gagner sur les produits agricoles de 38,2 milliards de FCFA dont 80% porte sur l'année 2024 et 20% sur l'année 2025. Ils concernent principalement la culture industrielle destinée à l'exportation qui représentent 28,0 milliards, soit 73,4% des pertes totales dont 27,8 milliards concernent la production de coton. Les pertes dans la production de fruit sont évaluées à 4,3 milliards, soit 11,1% et porte principalement sur la production de banane. Les céréales, pour leur part, ont été touchées à hauteur de 1,4 milliard, soit 3,7% des pertes totales et concernent principalement la production de riz. S'agissant des légumes, les pertes sont estimées à 691 millions de FCFA et concernent essentiellement l'oignon et la patate.

Au niveau du sous-secteur de l'élevage, ces inondations ont entraîné des pertes dans le cheptel dans les zones de Podor et Bakel. Ces pertes représentent près 0,8% des abattages contrôlés attendus en 2024. On peut affirmer que ces pertes n'auront pas d'incidences majeures sur l'activité du sous-secteur de l'élevage ainsi que l'approvisionnement en bétail en 2024 et 2025. Toutefois, elles pourraient entraîner une baisse des revenus des personnes affectées au regard de l'importance de l'élevage dans la zone. Ces manques à gagner sont estimés à 856 millions F CFA en 2024.

Plusieurs concessions, cases, infrastructures (routes, piste de productions, réceptifs hôteliers, centre de santé, école, etc.) ont été affectées par ces inondations. Toutefois, nous ne disposons que des statistiques dans la région de Tamba où le coût des dommages au niveau des infrastructures est estimé à 1,2 milliard de FCFA.

Globalement, les pertes sont estimées à 38 milliards dans le secteur agricole, 856 millions dans le secteur de l'élevage et 1,2 milliard dans les infrastructures. Ces dommages devraient affecter la croissance économique de 2024 voire 2025, le déficit budgétaire, le solde de la balance commerciale, la demande intérieure en produits agricoles et de l'élevage et par ricochet les prix intérieurs.

### **1.3.5 Les risques liés aux tensions sociales**

L'économie nationale a été affectée en 2023 et en début d'année 2024 par des tensions sociales qui ont poussé les autorités à prendre des mesures restrictives qui a singulièrement ralenti la bonne tenue de l'activité économique, notamment, dans le secteur tertiaire. Et l'élections des nouvelles autorités a suscité beaucoup d'espoir dans la population sénégalaise, notamment, chez les jeunes qui constituent la plus grande frange de la population. Toutefois, ces nouvelles autorités font face à des défis majeurs liées au chômage, à l'émigration clandestine etc. Face aux besoins pressants des jeunes à accéder au bien-être social, des troubles sociaux accentuées par l'inflation élevée, la diminution des revenus réels, l'accroissement des inégalités constituent des risques majeurs pour la stabilité voire la bonne santé de l'activité économique.

## II. LES MESURES D'ATTENUATIONS

Dans un autre registre, les nouvelles autorités ont hérité de plusieurs accords entre l'État du Sénégal et des syndicats de différents secteurs stratégiques (santé, éducations, etc.). Ainsi, la prise en compte de ces revendications syndicales aura des incidences majeures sur le budget de l'État.

### II.1 Mesures d'atténuation de la flambée des prix

Dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix à la consommation qui est une réalité au niveau mondial et, en particulier, dans l'espace UEMOA, le Gouvernement a pris, en juin 2024, d'importantes mesures pour atténuer le renchérissement du coût de la vie. Ces mesures de soutien à la production agricole, de régulation des marchés et des produits stratégiques (riz, huile raffinée, sucre cristallisé, pain, etc.) devraient favoriser un approvisionnement correct des marchés. Par ailleurs, l'Etat maintient les mesures fiscales et budgétaires pour les produits stratégiques.

Enfin, en matière de construction, le Président de la République a suspendu la taxe parafiscale de 2 000 FCFA sur le ciment qui était destinée à constituer une enveloppe pour le logement social dans le cadre du programme des 100 000 logements. Cependant, cette suspension est ciblée et ne concerne que les particuliers à usage d'habitation, les grandes entreprises devant continuer à s'acquitter de cette taxe.

### II.2 Mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole

L'Etat a pris les dispositions pour mettre en place un stock de sécurité de semences susceptible d'être distribué aux paysans en cas de retard ou de pause pluviométrique longue. En outre, l'African Risk Capacity (ARC) et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) permettent de dédommager éventuellement les sinistrés en matière de production agricole. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) veillera à mobiliser un stock de céréales en faveur des populations vulnérables dans les zones qui seront jugées critiques.

### II.3 Mesures d'atténuation de la fluctuation des cours du baril

L'État du Sénégal a signé **un décret n° 2006-953 du 26 septembre 2006** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (**FSIPP**). Ce décret prévoit l'abondement d'un fonds qui permet de prendre en charge les fluctuations du cours du baril.

En outre, avec la loi sur la gestion des ressources d'hydrocarbures, il a été mis en place un **fond de stabilisation** dont les ressources peuvent être mobilisées au profit du budget général en cas de fluctuation défavorable des recettes effectives.

#### **II.4 Mesures d'adaptation face aux changements climatiques**

L'option des autorités sénégalaises a été de développer des politiques d'adaptation pour faire face aux changements climatiques. En effet, conformément aux accords de Paris lors de la COP 21 de 2015, le Sénégal a mis en place, en 2020, la Contribution déterminée au Niveau national (CDN 2020). L'objectif général de la CDN est de prendre des mesures d'adaptation concernant : (i) le renforcement de la résilience des écosystèmes ; (ii) la gestion intégrée des zones côtières ;(iii) le management des ressources en eau ; (iv) la gestion durable des ressources halieutiques ; (v) la gestion des risques dans le secteur agricole et (vi) la lutte contre les inondations.

Une évaluation des coûts globaux de la CDN est estimée à 4,3 milliards de dollars, soit 10,0% du PIB du Sénégal.

Par ailleurs, le décret n° 99-172 du 04 mars 1999 abrogeant et remplaçant le décret n° 93-1288 du 17 novembre 1993 a créé le plan national d'organisation des secours (ORSEC). Ce plan est le principal mécanisme de coordination et de gestion des catastrophes et urgences au Sénégal. Ce plan est destiné à faciliter la mobilisation et l'engagement rapide des moyens personnels et matériels exceptionnels lorsque les moyens ordinaires des services publics de secours se trouvent débordés par la situation de sinistre.